

<b>SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020</b>
---

L'an deux mil vingt  
Le dix huit septembre à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Étaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Julien MASQUELIER, Yannick VANDENABEELE, Roland FONTAINE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Edouard RIGAUD, Laurent ESCRIVA Mesdames : Claudine RICOU, Edite DA SILVA, Isabelle ROMET, Anne CHASSANG, Françoise SANSON

Absent excusé : François LIGNEY procuration Didier SAUSSAY  
Didier PIETTE procuration Roland FONTAINE

Madame Anne CHASSANG est désignée comme secrétaire.

Puis lecture est faite des comptes rendus de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **CONVENTION SICAE-ELY**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de convention de la part de la SICAE-ELY pour la réalisation d'un ouvrage électrique Place Roger Da Rin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de signer la convention pour la pose d'un poste de transformation de couleur verte et de planter une haie fleurie autour.

### **SYNDICATS**

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner des titulaires et des suppléants pour les syndicats suivants :

SILY (Syndicat Intercommunal de la Queue Lez Yvelines)  
Titulaire : Filipe MARTINS – Suppléant : Laurent ESCRIVA

Correspondant défense : Christian JAROSZ

SIDOMPE :  
Titulaire : François LIGNEY / Suppléant : Laurent ESCRIVA

SITERR  
Titulaires : Françoise SANSON et Claudine RICOU – Suppléants : Laurent ESCRIVA et Didier SAUSSAY

### **ISOLATION ECOLE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de refaire une partie de l'isolation à l'école.

Le conseil décide de demander des devis avant de prendre une décision.

## **ROUTE DE BEHOUST ET RUE DU PONT**

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de rénover la route allant vers Béhoust ainsi que la Rue du Pont.

Le Conseil Municipal décide de demander des devis pour les deux opérations.

## **COMPTEURS ET CAMERAS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des dégradations au stade (portes de compteurs électriques cassées).

Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour 2 coffrets en acier pour les compteurs et d'envoyer un courrier à la société VEDIS.

## **LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur la location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas louer la salle des fêtes jusqu' à nouvel ordre.

## **MARQUAGE AU SOL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de refaire certains marquages au sol.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de demander des devis.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Le Maire présente deux permis de construire.

## **AGENT RECENSEUR**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de choisir un agent recenseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Mylène MARTINS comme agent recenseur.

## **TERRAIN DE PETANQUE**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal différents devis.

Le Conseil municipal décide de reporter sa décision.

## **CUVE A FIOUL**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de neutraliser les anciennes cuves à fioul enterrées (Mairie et école).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide demander des devis.

## **PANNEAUX**

Monsieur Le maire propose la pose d'un panneau numérique d'informations

Le Conseil, après en avoir délibéré avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE décide de demander des devis

## **COLIS DES ANCIENS**

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le choix du colis de Noël pour les anciens.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire le colis.

## **ALLOCATION ENERGIE**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de l'allocation énergie pour les personnes de plus de 65 ans et non-imposables.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire l'allocation énergie pour un montant de 90 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.